

Althen des Paluds, le lundi 28 mai 2018

A l'attention des parents d’élèves

**Objet** : simplification administrative

Chers parents,

Afin de faciliter vos démarches administratives, les différentes structures communales ont travaillé ensemble pour que vous n’ayez qu’un seul dossier à remplir pour votre enfant.

Ce dossier sera transmis à chaque structure d’accueil par nos soins :

* Ecole élémentaire tel. 04 90 62 00 29
* Ecole maternelle tel. 04 90 62 11 46
* ALSH et Périscolaire tel. 04 90 37 43 27
* Service scolaire municipal tel 04 90 62 01 02

**Liste des pièces à fournir**

* La fiche de renseignement complétée et signée
* La fiche sanitaire de liaison complétée et signée
* La photocopie de l’attestation d’assurance responsabilité civile et individuelle accident de votre enfant pour les **activités scolaires et extra-scolaires**

Pour les dossiers des enfants qui n’ont jamais fréquenté les structures :

* La photocopie du livret de famille
* La photocopie du carnet de vaccinations

**L’inscription de votre enfant aux différents structures (école, restaurant scolaire, ALSH et périscolaire) ne sera effective qu’à réception de son dossier dûment complété et signé.**

**Les dossiers COMPLETS devront être déposés à l’accueil de loisirs, auprès de Mlle AMIR Nawalle ou de Mlle BONARDEL Laurence avant le :**

**Vendredi 29 juin 2018**

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

Espérant répondre à vos attentes, nous vous prions d’agréer, chers parents, l’expression de nos salutations distinguées.

Jean François MARTEL Marie Pierre TONNAIRE Laurence BONARDEL Nawalle AMIR